Fiche de données de sécurité

baumit.com

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 03.11.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.11.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: DämmPutz DP 85

UFI: JDQ4-40M5-700E-PN2V

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations

déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Dry mix mortar

Mortier prêt à l'emploi

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Baumit GmbH Reckenberg 12

D-87541 BAD HINDELANG Telefon: + 49 8324 921 1025

Telefax: + 49 49 8324 921 1029

eMail (sachkundige Person): sdb@baumit.de

Vertriebspartner:

Murexin AG Hardstrasse 20

CH-8303 Bassersdorf

Tel. +41 (0)44 877 70 30

e-mail: info@murexin.ch

Service chargé des renseignements: Département sécurité du produit

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Indications complémentaires:

Dans l'emballage original, le produit peut être stockée dans un endroit frais et sec et il reste pauvre en chromate pendant une période d'au moins 6 mois (emballage > 10kg) ou 12 mois (emballage ≤ 10kg).

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

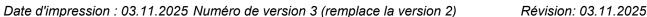
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11



Nom du produit: *DämmPutz DP 85*

(suite de la page 1)

baumit.com

Pictogrammes de danger





GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

ciment Portland, produits chimiques dihydroxyde de calcium

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un

équipement de protection du visage.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P315 Consulter immédiatement un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans

une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.

2.3 Autres dangers

L'identification des dangers « irritant » ne concerne pas la poudre sèche et n'est valable qu'après l'apport d'humidité/ d'eau (réaction alcaline).

La préparation est pauvre en chromate conformément à la réglementation allemande TRGS 613 étant donné que la teneur en chrome (VI) sensibilisant est réduite à l'aide d'additifs en-dessous de 2 ppm dans la part de ciment du mortier prêt à l'emploi. La condition à l'efficacité de la réduction en chromate est un stockage approprié et le respect de la date limite de conservation.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

- CH/FR

(suite page 3)

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité

baumit.com

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 03.11.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.11.2025

Nom du produit: DämmPutz DP 85

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:			
	ciment Portland, produits chimiques	≥20%	
EINECS: 266-043-4	Eye Dam. 1, H318; () Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335		
	dihydroxyde de calcium	<20%	
EINECS: 215-137-3	Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 1 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 1 %		

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après ingestion:

Ne pas fair vomir. Rincer la bouche et boire ensuite abondamment, demander d'urgence une assistance.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non applicable.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires En cas de consultation d'un médecin, cette fiche de données de sécurité doit être présentée si possible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Le produit n'est pas inflammable ni à l'état de livraison, ni à l'état mélangé prêt à la mise en oeuvre. Les moyens d'extinction et les mesures de lutte contre l'incendie sont à adapter en fonction de

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.3 Conseils aux pompiers

Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Eviter la formation de poussière.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. (suite page 4)

- CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 03.11.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.11.2025

Nom du produit: *DämmPutz DP 85*

(suite de la page 3)

baumit.com

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière.

Pour les contenants de 10 kg: minimiser le levage et de transport de conteneurs en utilisant des aides mécaniques. S'il vous plaît noter l'équipement d'inspection "risques pour la santé musculo-squelettique système" du SECO.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

Classe de stockage: 13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	présentant des	valeurs-seuil à	surveiller nar	poste de travail:

65997-15-1 ciment Portland, produits chimiques

VME (Suisse) Valeur à long terme: 5 e mg/m³

S;Staub

1305-62-0 dihydroxyde de calcium

VME (Suisse) Valeur à long terme: 5 e mg/m³

SSc;

471-34-1 carbonate de calcium

VME (Suisse) Valeur à long terme: 3 a mg/m³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

(suite page 5)

- CH/FR

Page: 5/9

Fiche de données de sécurité

baumit.com

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 03.11.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.11.2025

Nom du produit: DämmPutz DP 85

(suite de la page 4)

Protection des mains:



Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueSolideCouleur:GrisOdeur:InodoreSeuil olfactif:Non app

Seuil olfactif: Non applicable. Point de fusion/point de congélation: Non applicable.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non applicable.

Inflammabilité Non applicable (solide n'est pas inflammable)

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:

Supérieure:

Point d'éclair

Température de décomposition:

pH à 20 °C

Non applicable.

Non applicable.

Non applicable.

Non applicable.

11,5 - 13,5

Viscosité:

Viscosité cinématique Non applicable.

Solubilité

l'eau: < 2 g/l à 20°C et relatif à l'hydroxyde de calcium

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non applicable (solide n'est pas inflammable)

Pression de vapeur: Non applicable.

Densité et/ou densité relative

Densité relative

Masse volumique:

Caractéristiques des particules

Non applicable.

250 kg/m³

Non applicable.

Non applicable.

Non déterminé.

Voir point 3.

9.2 Autres informationsNon applicable.

forme: Solide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Teneur en solvants:

Eau: Non applicable.

Teneur en substances solides: 100,0 %

(suite page 6)

CH/FR

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité

baumit.com

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 03.11.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.11.2025

Nom du produit: DämmPutz DP 85

(suite de la page 5)

Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz	Hearit
inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réaction alcaline avec de l'eau. Le contact avec l'eau augmente la réaction prévue a lieu, dans lequel le produit durcit et forme une masse solide. Aucune réaction pour l'environnement.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 03.11.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.11.2025

Nom du produit: DämmPutz DP 85

(suite de la page 6)

baumit.com

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Mélanger le matériau avec de l'eau et laisser durcir. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

	Catalogue européen des déchets			
1:		emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus		
1	7 01 01	béton		
1		déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03		

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

15 01 10: Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité

baumit.com

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 03.11.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.11.2025

Nom du produit: DämmPutz DP 85

(suite de la page 7)

spéciaux

Classification: ds = les déchets spéciaux

17 01 01: Béton de démolition

17 09 04: Déchets de chantier non triés, et autres déchets de chantier pollués

Classification: sc = les autres déchets soumis à contrôle

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, ADN, IMDG, IATA néant 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, ADN, IMDG, IATA néant 14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA Classe néant 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA néant 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

14.7 Transport maritime en vrac conformément

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non applicable.

néant

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2012/18/UE

aux instruments de l'OMI

"Règlement type" de l'ONU:

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 78

Informations complémentaires concernant l'entrée 78

La teneur totale estimée en microplastiques dans le mélange est d'environ 2,5-10 %

Manipuler le produit dans des systèmes fermés ou avec une ventilation ou filtration appropriée éviter la libération dans le sol les eaux usées ou les eaux de surface

Nettoyer de préférence les équipements surfaces mécaniquement après usage par ex avec des chiffons collecter les résidus comme déchets solides

Recueillir séparément les eaux de lavage et les éliminer de manière appropriée ne pas les rejeter dans le réseau d'assainissement

Collecter les résidus de produit et les emballages contaminés dans des récipients fermés ne pas rincer éliminer conformément à la réglementation applicable

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité

baumit.com

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 03.11.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 03.11.2025

Nom du produit: DämmPutz DP 85

(suite de la page 8)

Microparticules polymériques synthétiques

9003-53-6 expanded polystyrene

Type de polymère: Polystyrène

Forme: Sphéroïdale

2,5-10%

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

REGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique: Abteilung Qualitätssicherung

Contact: sdb@baumit.de

Date de la version précédente: 24.02.2023 Numéro de la version précédente: 2

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente